



TREMOUILLE SAINT LOUP

**Compte rendu de la séance du lundi 04 février 2019**

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

**Présents** : Bruno EYZAT, Marie MONTEIL, Claude LAMART, Guy BOYER, Christine MARTIN, Henry VERGNE, Andre AUBERT, Stephane LESTIEVENT, Yannick COSTE

**Excusés** : Christelle GRAVIERE, Elodie SERTILLANGE

**Secrétaire(s) de la séance** : Marie MONTEIL

**Ordre du jour:**

**1.FIC 2019 DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a adopté le dispositif du Fonds d'Intervention Communal (FIC) qui s'appliquera pour les 3 prochaines années à savoir 2019, 2020 et 2021.

Le Fonds d'Intervention Communal a pour objectif de simplifier les aides aux communes tout en permettant un financement de leurs dépenses d'équipement selon une enveloppe définie sur 3 ans. Pour la Commune de Trémouille Saint Loup, cette enveloppe s'élève à 275 000 € dont 74 940 € pour le programme voirie.

Monsieur le Maire présente les 3 dossiers de demande de subvention pour la voirie 2019-2020 suivant le devis estimatif de la Société RMCL à VEBRET.

Dossier n°1:FIC 2019 VOIRIE "Chemin des Plattes"

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

<b>Investissement TTC:37 122.00€TTC</b>	
<b>Subvention FIC (25% du montant HT x 1.15 CDS)</b>	<b>8 893.81€</b>
Subvention sollicitée DETR 2019 (30 % du montant HT)	9 280.50 €
Fonds de compensation de la TVA	6 187.00 €
Autofinancement et/ou Emprunt	12 760.69€
<b>Total TTC</b>	<b>37 122.00€</b>

Dossier n°2: FIC 2019 VOIRIE "Auzolle Petite"

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

**Investissement TTC :38 667.60€ TTC**

<b>Subvention FIC (25% du montant HT x1.15 CDS)</b>	<b>9 264.11€</b>
Subvention sollicitée DETR 2019 (30 % du montant HT)	9 666.90 €
Fonds de compensation de la TVA	6 444.60 €
Autofinancement et/ou Emprunt	13291.99€

**Total TTC 38 667.60 €**

Dossier n°3: FIC2019 VOIRIE "Place de l'église"

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

**Investissement TTC: 23 676.60€TTC**

<b>Subvention FIC (25% du montant HT x 1.15 CDS)</b>	<b>5 672.52€</b>
Subvention sollicitée DETR 2019 (30 % du montant HT)	5 919.15 €
Fonds de compensation de la TVA	3 946.10 €
Autofinancement et/ou Emprunt	8 138.83€

**Total TTC 23 676.60€**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

1/ **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire ;

2/**SOLLICITE** l'aide financière du Conseil départemental FIC 2019 et approuve les dossiers de demande de subvention correspondants ;

3/ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

2 Vote des taux de contributions directes

**(Taxe habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents taux de contributions directes à savoir taxe d'habitation 11,44 %, taxe foncière bâtie 8.29 % et taxe foncière non bâtie 59.52 %. Il est proposé à l'Assemblée de se positionner sur ce point.

Après en avoir délibéré et à 7 voix Pour 2 contre, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux de contributions directes pour l'année 2019 et d'appliquer les taux suivants :

- taxe d'habitation 11,44 %,
- taxe foncière bâtie 8.29 %
- taxe foncière non bâtie 59.52 %

### 3 Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie arrive à échéance le 15 février prochain et qu'il serait souhaitable de la renouveler pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie en attente de versements des subventions.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 € auprès du Crédit Agricole. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole.

### 4 Adhésion FREDON 2019

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier émanant du Réseau FREDON/FDGDON Auvergne concernant la demande d'adhésion pour l'année 2019. Le montant de l'adhésion s'élève à 90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attendre pour verser la cotisation au Réseau FREDON/FDGDON pour un montant de 90 € pour l'année 2019.

### 5 Révision Tarifs Maison des Associations 2019

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués de la Maison des Associations.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les tarifs de la Maison des Associations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour appliquer les tarifs énumérés ci-dessus à compter de ce jour.

### 6 Révision Tarifs des Gîtes 2019

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les tarifs des gîtes ruraux pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs ci-dessus pour l'année 2019.

### 7 Révision loyer appartement - Année 2019

**Mme Christine MARTIN concernée par le point ne prend pas part au vote**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au bail enregistré le 15 décembre 2003 à la Recette CDI de La Bourboule pour l'appartement-école, il y a lieu de prévoir la révision du loyer pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 7 Pour 1 Contre, décide :

- la révision du loyer de l'appartement-école selon le dernier indice de référence des loyers connu à ce jour, portera le montant du loyer à 425.00€ par trimestre soit par mois 141.67 €,
- cette révision prendra effet au 1er janvier 2019 ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

#### 8 Révision loyer Multiple Rural-Année 2019

#### **Mme Christine Martin concernée par le point ne prend pas part au vote**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au bail de location-gérance enregistré en l'étude de Maître MERCIER Notaire à Tauves entre la Commune de Trémouille Saint-Loup et Madame Christine MARTIN et la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007 portant modification de la durée du contrat-location, il y a lieu de prévoir la révision du loyer du Multiple Rural à compter du 15 mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 8 voix pour, décide :

- la révision du loyer du Multiple Rural calculée suivant le dernier indice du coût de la construction connu à ce jour, portera le montant du loyer annuel à 1 554.10 € soit 388.53€ / trimestre soit 129.51€ /mois ;
- cette révision prendra effet le 15 Mars 2019 ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

#### 9 Demande de subvention monument aux morts

Dans le but de rénover le monument aux morts pour un montant qui s'élève à la somme de 2 100€ , le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme de demande de subvention auprès de l' Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, présenté par M.le Maire .

Le conseil municipal,

- sollicite une subvention auprès de l' Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
- arrête le plan de financement suivant:
  - subvention de 20% soit 420€
  - autofinancement 1 680€

charge M. le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## 10 APF handicap

### **Demande de subvention**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une demande de subvention est sollicitée par l'APF France handicap pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide ne pas accorder de subvention pour l'année 2019 à l'APF France handicap.

## 11 Association Française des Sclérosés En Plaques

### **Demande de subvention**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier émanant de l'Association Française des Sclérosés en Plaques sollicitant la commune pour une subvention pour l'année 2019. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention par nombre d'habitants. Il précise à l'assemblée que la population municipale en vigueur à compter du 1er janvier 2019 est de 139 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder de subvention pour l'année 2019 à l'Association Française des Sclérosés en Plaques soit 1 € / habitant soit 139 €.

## 12 Demande subvention Société de Pêche de Larodde

### **Monsieur Yannick Coste concerné par le point ne prend pas part au vote**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande de subvention émanant de l'Association de pêche de Larodde pour l'alevinage du ruisseau la "Panouille" suite à la sécheresse de cet été 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention d'un montant de 60.00 €.

## 13 PEPS 63

### **Demande de subvention**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une demande de subvention est sollicitée par l'Association Pupilles de l'Enseignement Public pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 8 Contre et 1 Abstention, décide ne pas accorder de subvention pour l'année 2019 à l'Association Pupilles de l'Enseignement Public.

## 14 Femmes Elues du Puy de Dôme

### **Demande de subvention**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une demande de subvention est sollicitée par l'Association Femmes Elues du Puy-de-Dôme pour l'année 2019 d'un montant de 30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, décide ne pas accorder de subvention pour l'année 2019 à l'Association Femmes Elues du Puy-de-Dôme.

#### 15 Demande subvention RPI Bagnols-Larodde

#### **Monsieur Yannick Coste concerné par le point ne prend pas part au vote**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande de subvention émanant du RPI Bagnols-Larodde pour un projet de classe de mer à Palavas -les-Flots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention d'un montant de 426.00 €.

#### Questions diverses:

#### Abattage d'arbres

Monsieur le Maire informe que Monsieur et Madame LEVET ont demandé l'abattage du gros tilleul sur le terrain sectionnal d'Hautevialle, face à leur maison. Par mesure de sécurité, et bien que ne représentant aucune obligation, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents, de faire intervenir un bûcheron lequel procédera à l'abattage de cet arbre . Par ailleurs le bûcheron mandaté procédera à l'abattage de l'arbre situé face aux gîtes pour un montant de 440.00€ HT.

La porte de la réserve Multiple Rural sera remplacée pour un montant de 648.00 HT.

Madame Marie MONTEIL a été désignée Référent forêt

Un devis a été demandé pour l'acquisition d'un caoutchouc pour la lame de l'étrave du tracteur qui s'élève à 338.61 HT .

Madame MARTIN demande un devis pour la réparation du chauffage de la salle Henri BOYER.

Le Maire

Bruno EYZAT